

SIGNES DE SENS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

AX-AUDIT (Membre du réseau PKF Arsilon)
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

SIGNES DE SENS

30 boulevard Jean-Baptiste Lebas
59000 LILLE

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SIGNES DE SENS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Les documents et rapports visés par l'article R. 612-2 du code de commerce ne nous ayant pas été communiqués, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement des documents et rapports visés à l'article R. 612-2 du code de commerce constitue une violation de la loi.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 16 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
AX-AUDIT (Membre du réseau PKF Arsilon)



Cédric SAMSON
Associé

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	63 808	52 312	11 496	1
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage Indus.	94 380	84 814	9 567	12 953
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres Imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres Immobilisations financières	6 420		6 420	6 650
	TOTAL (II)	164 608	137 126	27 483	19 604
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis	42 942	40 840	2 103	23 399
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	221 703		221 703	136 110
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	495 147		495 147	755 590
	Charges constatées d'avance	6 190		6 190	8 380
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et Jetons détenus				
	Disponibilités	313 641		313 641	437 401
	TOTAL (III)	1 079 623	40 840	1 038 783	1 360 880
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	1 244 231	177 966	1 066 266	1 380 484
(1) dont Immobilisations financières à moins d'un an					6 650
(2) dont créances à plus d'un an					6 420

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	27 466	27 466
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	410 306	394 003
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	169	16 304
	Total des fonds propres (situation nette)	437 942	437 772
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	437 942	437 772
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	19 091	24 545
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	25 768	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 261	26 158
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	130 025	120 408
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 460	1 000
	Produits constatés d'avance	434 720	770 600
	Total des dettes (1)	628 324	942 711
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 066 266	1 380 484
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	588 921	874 287
(2)	Dont emprunts participatifs		

AX-AUDIT
 4, rue de la Cousinerie
 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
 Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71
 contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr
 SAS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole
 Siret : 751 486 713 00017

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mols	12 mols
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	300	210
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	(590)	7 349
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	471 681	409 724
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	566 929	454 367
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	194	25 262
	Mécénats		115 000
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	30 000	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	756	30 343
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	134	11 168
Total des produits d'exploitation		1 069 405	1 053 422
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	306	1 523
	Varlation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Varlation de stocks		
	Autres achats et charges externes	218 513	254 245
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	18 400	18 868
	Salaires	617 146	625 959
	Cotisations sociales	202 294	194 769
	Dotation aux amortissements et dépréciations	26 983	8 350
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	33	
	Autres charges	19 104	6 677
Total des charges d'exploitation		1 102 779	1 110 390
RESULTAT D'EXPLOITATION		(33 374)	(56 968)

AX-AUDIT
 4, rue de la Cousinerie
 59850 VILLENEUVE D'ASCO
 Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71
 contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr
 SAS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole
 Siret : 751 486 713 00017

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(33 374)	(56 968)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		2 701	3 477
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			2 701	3 477
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		150	
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			150	
RESULTAT FINANCIER			2 551	3 477
RESULTAT COURANT avant Impôts			(30 823)	(53 491)
	Produits exceptionnels			188
	Charges exceptionnelles			1 280
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(1 093)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			(30 992)	(70 887)
TOTAL DES PRODUITS			1 072 106	1 057 087
TOTAL DES CHARGES			1 071 937	1 040 783
EXCEDENT ou DEFICIT			169	16 304
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL			26 205	30 616
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			26 205	30 616
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL			26 205	30 616

AX-AUDIT

4, rue de la Cousinerie

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71

contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr

SAS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole

Siret : 751 486 713 00017

Présentation de l'association

L'association a pour but d'accompagner la transition inclusive des différents secteurs de la société, et ainsi de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap. Elle porte des programmes thématiques dans les secteurs du médico-social, de la petite enfance, de la culture et de la lecture, de l'insertion professionnelle, du service public.

Elle propose également des formations à la transformation de l'offre médicosociale, à la langue des signes française, à la communication claire, à l'édition accessible et toutes autres formations en adéquation avec son objet.

Ses principales missions sont :

- Innover, exploiter les nouvelles technologies et produire des solutions adaptées aux besoins des usagers ;
- Assurer la diffusion et la vente de ses offres de services et de produits ;
- Mettre ses compétences et ses moyens de production au service d'un projet en phase avec ses objectifs.

Ses principales ressources sont :

- Le montant des droits d'entrée et des cotisations ;
- Les subventions de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- Les ventes de formations (ou autres productions de l'association) ;
- Les dons ;
- Les fonds privés.

AX-AUDIT

4, rue de la Cousinerie

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71

contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr

SAS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole

Siret : 751 486 713 00017

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 066 266** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **1 072 106** euros et un total charges de **1 071 937** euros, dégageant ainsi un résultat de **169** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors application du règlement ANC n°2022-06, voir paragraphe ci-dessous) ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal officiel du 30 décembre 2023, applicable à compter des exercices ouverts au 01/01/2025, ainsi que du règlement ANC n°2023-03 entraînant modification de l'ANC n°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. La première application du règlement de l'ANC n°2022-06 ainsi que celui de l'ANC n°2023-03 constitue un changement de méthode comptable.

Les principaux impacts du changement de réglementation sont les suivants :

- Suppression des transferts de charges (poste 79) ;
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel ;
- Réforme du contenu des annexes.

Aucun autre changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

AX-AUDIT

4, rue de la Cousinerie

59650 VILLENEUVE D'ASCO

Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71

contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr

SAS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole

Siret : 731 486 713 00017

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Les 2K € inscrits à l'actif du bilan à fin 2025 se rattachent pour l'essentiel à du stock de marchandises (Livres, jeux...) valorisés au prix de revient.

Une provision pour dépréciation des stocks de livres et jeux figure dans les comptes. Cette dépréciation tient compte du risque de mévente et de l'année d'édition de l'ouvrage. Elle est fixée en fonction du barème forfaitaire prévu par l'administration fiscale.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Cotisations

Les cotisations ont été comptabilisées selon la méthode des encaissements.

AX-AUDIT

4, rue de la Cousinerie

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71

contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr

SAS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole

Siret : 751 486 713 00017

Faits majeurs de l'exercice

Réductions et crédits d'impôt :

En 2025, l'association a bénéficié :

- D'un crédit d'impôt Innovation de 25 807,05 € ;
- D'un crédit d'impôt recherche de 5 184,69 €

Point activité :

L'activité de prestations de services a continué de se développer en 2025.

La vente de livres, jeux et autres produits en ligne s'est arrêtée, ce qui explique la provision pour dépréciation des stocks.

Les ressources restent néanmoins consolidées grâce aux concours publics et subventions d'exploitation obtenus des financeurs qui sont en hausse par rapport à l'exercice antérieur.

AX-AUDIT

4, rue de la Cousinerie

59650 VILLENEUVE D'ASCO

Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71

contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr

SAS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole

Siret : 751 486 713 00017

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporales d'usufruit					
	Autres	49 688		14 120		63 808
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	49 688		14 120		63 808

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	Instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage Industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	1 786				1 786
	Matériel de transport	7 990				7 990
	Matériel de bureau, Informatique et mobilier	91 680		3 058	10 134	84 604
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	101 457		3 058	10 134	94 380

BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
--	--	--	--	--	--	--

FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres Immobilisés					
	Prêts et autres Immobilisations financières	6 650			230	6 420
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 650			230	6 420

TOTAL	157 795		17 178		10 364	164 608
--------------	----------------	--	---------------	--	---------------	----------------

AX AUDIT

4, rue de la Cousinerie

59650 VILLENEUVE D'ASCO

Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71

contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr

SAS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole

Siret : 751 486 713 00017

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	3 ans	linéaire	49 687	2 625		52 312
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			49 687	2 625		52 312
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	Instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage Industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	20 %	linéaire	1 571	101		1 672
	Matériel de transport	20 %	linéaire	5 624	3 196	1 598	7 222
	Matériel de bureau, mobilier	33 %	linéaire	81 309	10 567	15 956	75 919
Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			88 504	13 864	17 554	84 814	
TOTAL				138 191	16 489	17 554	137 126

AX-AUDIT

4, rue de la Cousinerie

59650 VILLENEUVE D'ASCO

Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71

contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr

SAS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole

Siret : 751 488 713 00017

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	{ Sur Immobilisations - Incorporelles - corporelles - legs ou donations - des titres mis en équivalence - titres de participation - autres Immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	23 649	17 947	756	40 840
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	23 649	17 947	756	40 840
TOTAL GENERAL		23 649	17 947	756	40 840
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			17 947	756	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

AX-AUDIT

4, rue de la Cousinerie

59650 VILLENEUVE D'ASCO

Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71

contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr

SAS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole

Siret : 751 486 713 00017

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	6 420		6 420
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	221 703	221 703	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	869	869	
	Impôts sur les bénéfices	42 208	42 208	
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 038	2 038	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	447 300	447 300	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	2 733	2 733	
	Charges constatées d'avance	6 190	6 190	
	TOTAL DES CREANCES	729 460	723 040	6 420
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	19 091	5 455	13 636
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Fournisseurs et comptes rattachés	17 261	17 261	
	Dettes des legs ou donations			
	Personnel et comptes rattachés	22 965	22 965	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 183	40 183	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	58 849	58 849	
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	8 028	8 028	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Autres dettes	1 460	1 460	
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance	434 720	434 720	
	TOTAL DES DETTES	602 557	588 921	13 636
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice		5 455		
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

AX-AUDIT
 4, rue de la Cousinerie
 59650 VILLENEUVE D'ASCO
 Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71
 contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr
 SAS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole
 Siret : 751 486 713 00017

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	133 290	2 530	130 760	N/S
Autres créances	2 564	9 006	(6 441)	-71,52
TOTAL	135 854	11 535	124 319	N/S

AX-AUDIT

4, rue de la Cousinerie

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71

contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr

 SAS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole
 Siret : 751 486 713 00017

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 878	11 814	(937)	-7,93
Dettes fiscales et sociales	37 743	41 036	(3 293)	-8,02
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	48 621	52 851	(4 230)	-8,00

AX-AUDIT

4, rue de la Cousinerie

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71

contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr

AS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole

Siret : 751 466 713 00017

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			6 190
ABONNEMENT SAGE		786	
AIRTABLE		33	
AIRBNB		310	
LEANWORLDS		723	
SNCF		479	
AX2LAN		492	
ARTICULATE		363	
HOSPIMEDIA		401	
SWELLO		25	
ZELOG		420	
ODOO		2 131	
AUTRES		27	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
		AX-AUDIT 4 rue de la Cousinerie 59650 VILLENEUVE D'ASCO Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71 contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr SAS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole Siret : 751 486 713 00017	
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			6 190

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			434 720
REGION HDF		50 232	
SPDEXHO		14 818	
DRAC		15 000	
CITÉ DE LA MUSIQUE		3 134	
ANACT		35 000	
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS		88 720	
BANQUE DES TERRITOIRES - LIEUX INNOVANTS		25 000	
VILLE DE GENNEVILLIERS		1 166	
NORMANDIE L&L		6 650	
ARS		195 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
		AX-AUDIT 4, rue de la Cousinerie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71 contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr SAS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole Siret : 751 486 713 00017	
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			434 720

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds propres				
- Valeur du patrimoine Intégré	27 466			27 466
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires				
Réserves pour investissements				
Réserves de trésorerie				
Autres réserves	394 003	16 304		410 307
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	16 304	169	16 304	169
Autres fonds associatifs				
- Apports avec droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'équipement				
Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amort.				
Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires				
Autres subventions d'investissement				
Droits des propriétaires				
TOTAL	437 772	16 473	16 304	437 941

AX-AUDIT
 4, rue de la Cousinerie
 59650 VILLENEUVE D'ASCO
 Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71
 contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr
 SAS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole
 Siret : 751 486 713 00017

Notes sur le compte de résultat

Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se ventilent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant	Taux
Subventions	566 929 €	53 %
Prestations de service	471 681 €	44 %
Cotisations et financements participatifs	30 300 €	3 %
Reprises sur provisions de dépréciation du stock et créances	756 €	0,07 %
Autres produits (droits d'auteur de livres)	134 €	0,01 %
TOTAL	1 069 800 €	100,00 %

Ventilation des subventions

Les subventions de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des subventions	Montant	Taux
Région	243 500 €	41%
ARS Hauts-de-France	77 000 €	13%
AGEFIPH	75 349 €	13%
Ministère de la Jeunesse et des Sports	66 280 €	11%
DRAC 59	35 000 €	6%
Banque des territoires	30 000 €	5%
Ville de Strasbourg	23 300 €	4%
ANACT	15 000 €	3%
Ministère de l'éducation nationale	10 000 €	2%
Aide au poste ASP	8 000 €	1%
Institut français	5 500 €	1%
ANRT Bourse CIFRE	3 500 €	1%
Département du Nord	2 500 €	0%
Ville de Lyon	2 000 €	0%
TOTAL	596 929 €	100,00%

AX-AUDIT

4, rue de la Cousinerie

59650 VILLENEUVE D'ASCO

Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71

contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr

SAS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole

Siret : 751 486 713 00017

Autres Informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Fonctionnement de l'association (1 105 heures x 23.72 €)	26 205	30 616
	26 205	30 616
Total	26 205	30 616

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

Répartition des effectifs par catégorie

	31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Ouvriers			
Employés, techniciens, agents de maîtrise		10	
Cadres et Ingénieurs		7	
Autres catégories			
TOTAL		17	

AX-AUDIT
 4, rue de la Cousinerie
 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
 Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71
 contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr
 SAS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole
 Siret : 751 486 713 00017

Engagement retraite

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'Indemnités de Fin de Carrière (IFC) s'élève à 73 740 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- o Année de calcul : 2025 ;
- o Taux d'actualisation : 3,96 % ;
- o Méthode de calcul : Rétrospective ;
- o Convention collective : Animation (ex socioculturelle) ;
- o Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié ;
- o Table de mortalité : TG 05.

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- o Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle) :
 - 65 ans pour la catégorie : Ensemble du personnel.
- o Progression de salaires :
 - 1% Constant pour la catégorie : Ensemble du personnel.
- o Taux de rotation :
 - Moyen pour la catégorie : Ensemble du personnel.
- o Taux de charges sociales patronales :
 - 50 % pour la catégorie : Ensemble du personnel.

AX-AUDIT

4, rue de la Cousinerie

59650 VILLENEUVE D'ASCO

Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71

contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr

SAS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole

Siret : 751 486 713 00017

Rémunérations des Dirigeants

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

AX-AUDIT
 4, rue de la Cousinerie
 59650 VILLENEUVE D. SCO
 Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71
 contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr
 SAS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole
 Siret : 751 466 713 00017

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

En application de l'article 20 de la loi 2006.586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations brutes et avantages versé aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, est nul pour l'exercice 2025.

Bilan pédagogique et financier

Tableau I: Ressources de l'organisme

Origine des fonds	Montant			
	2025		2024	
	€	%	€	%
1- Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	28150	43%	33585	32%
Etat	27750	42%	42580	40%
FONGECIF - OMA - FAF	1800	3%	2650	2%
Particuliers	8220	12%	27472	26%
Sous total I	65 920	100%	106 287	100%
2- Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes	0	0	0	
Etat	0	0	0	0%
Régions	0	0	0	
Autres collectivités	0	0	0	
Sous total II	0	0	0	0%
3- Autres				
Autres organismes de formation	0	0	0	
Autres ressources	0	0	0	
Sous total III	0	0	0	
TOTAL DES RESSOURCES	65 920	100%	106 287	100%

Tableau II : Décomposition des actions de formation par finalité

FINALITE DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS			
	2025		2024	
	Montant		Montant	
	€	%	€	%
Diplômantes				
Perfectionnement professionnel et qualifiant	65 920	100%	106 287	100%
Insertion sociale				
TOTAL	65 920	100%	106 287	100%

AX-AUDIT

4, rue de la Cousinerie

69650 VILLENEUVE I

Tel : 03.28.09.90.70 - Fax : 03.28.09.90.71

contact@ax-audit.fr - www.ax-audit.fr

SAS de Commissariat aux comptes RCS Lille Métropole

Siret : 751 486 713 00017